



Synode
du 5 au 7 novembre 2023 à Berne

Activité missionnaire de l'Église et relation de l'EERS avec les organisations missionnaires

Propositions

1. Le Synode prend connaissance du document de discussion préparé par la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS (KME), et poursuit la discussion.
2. Le Synode donne mandat au Conseil de poursuivre les travaux conformément à la discussion du Synode et en consultation de la KME.

Berne, le 16 août 2023
Église évangélique réformée de Suisse

Le Conseil
La présidente La directrice de la chancellerie
Rita Famos Hella Hoppe

Table des matières

1.	Contexte	2
2.	Document de discussion de la KME.....	2
3.	Appréciation du Conseil	3

1. Contexte

Un postulat de Jean-Luc Blondel et Gerhard Bütschi ainsi que de cosignataires intitulé « Mission de l'Église - depuis la Suisse, vers la Suisse » a été discuté lors du synode des 8 et 9 novembre 2021. Il a été retiré pour des raisons formelles, mais le Synode, sous le point « Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS : rapport annuel 2020 », a donné au Conseil le mandat suivant, qui correspond sur le principe aux demandes du postulat :

« Le Synode donne mandat au Conseil de préparer – après consultation de la KME et conformément à son mandat – un point à l'ordre de jour d'un prochain synode (en principe en juin 2023), dans le but de mener un débat approfondi sur le rôle des organisations missionnaires comme instruments des Églises « depuis la Suisse » et leur contribution à l'exercice de la mission évangélique en Suisse même (« vers la Suisse »), ainsi que sur la responsabilité des Églises quant à la définition et au développement de ces interactions. »

Ce type de discussion au sein du Synode est encore inédit pour celui-ci et revêt également un caractère pionnier. Le Conseil de l'EERS, après consultation de la KME, a fixé les objectifs à atteindre au travers de cette discussion. Par ailleurs, en août 2022, il a donné mandat à la KME d'élaborer un document de base compréhensible et clairement formulé.

2. Document de discussion de la KME

En novembre 2022, la KME a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer ce document de base et au sein duquel les deux auteurs du postulat ont également collaboré. En mars 2023, la KME a pris connaissance du document préparé par ce groupe de travail. Avant de le transmettre au Conseil de l'EERS, elle a invité les responsables de cette thématique dans les Églises membres et à l'EPER à s'exprimer sur le document dans le cadre d'une consultation technique. Celle-ci avait pour but de solliciter l'expertise des Églises pour le document de base afin d'y éliminer les imprécisions et de compléter les éléments manquants.

Après avoir pris connaissance en mai 2023 des réponses à la consultation technique, la KME a révisé le document de discussion sur la base de ces réponses, puis l'a adopté. En juillet 2023, le document a été remis au Conseil pour prise de connaissance sous le titre : « La responsabilité missionnaire de l'Église et sa relation avec les organisations missionnaires. Dossier pour la discussion préparé par la Conférence de coordination des organisations missionnaires et de l'EERS. » Il renferme également des questions à l'intention du Synode. Le Conseil de l'EERS a estimé que ce document constituait une base de discussion appropriée, et il le transmet au Synode sans changement dans l'annexe 1.

3. Appréciation du Conseil

Le Conseil propose au Synode (proposition 1) de prendre connaissance du document de discussion et l'invite à discuter des thèmes et des questions qui y sont soulevés. La chancellerie, en accord avec le Conseil et le Bureau du Synode, développera une forme interactive en vue du Synode afin que la discussion puisse être menée pendant le temps à disposition. Pour pouvoir générer des résultats exploitables, le Conseil et la chancellerie se basent sur les questions formulées par la KME.

Le Conseil estime que la division en trois parties entreprise par la KME est pertinente et compréhensible. Il aimerait que le Synode tienne compte de ces trois parties dans sa discussion.

Il souhaite une compréhension commune de la mission qui soit portée à la fois par les organisations missionnaires et le Synode, telle qu'elle est formulée dans la partie 1 du document de discussion. La mission ne saurait être déléguée aux organisations missionnaires, elle doit au contraire être vécue ensemble et faire l'objet d'une réflexion commune - et cela également avec d'autres organisations ecclésiales, comme l'EPER et Diaconie Suisse. C'est pourquoi le Synode constitue un lieu approprié pour mener une telle discussion.

Le Conseil est conscient que ce thème complexe et vaste ne pourra pas être traité de manière définitive lors d'un synode. En outre, les modifications touchant aux modalités de la collaboration entre l'EERS et les organisations missionnaires, aux structures dont elles se dotent et aux rôles qu'elles s'accordent mutuellement, ne peuvent être entreprises qu'en collaboration avec une série de tiers. La discussion au Synode fondée sur les parties 2 et 3 du document annexé servira donc à débattre de cette thématique sur une base la plus large possible et à recueillir des impulsions en vue de la poursuite des travaux.

Le Conseil prévoit ensuite, en collaboration avec la KME et éventuellement d'autres partenaires (p. ex. l'Assemblée continentale Europe de Mission 21 KVE, la Plateforme terre nouvelle PTNER ou l'EPER), d'esquisser des scénarios sur le développement ultérieur des relations avec les organisations missionnaires. Par conséquent, le Conseil propose au Synode (proposition 2) de lui donner mandat de poursuivre les travaux sur cette thématique.